

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 350 000 francs destiné à couvrir une partie des frais d'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (3-5 avril 2000) et du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Deux événements importants pour la Suisse et pour Genève auront lieu:

- du 3 au 5 avril 2000: deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Ville de Genève (département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement) en coopération avec le Département fédéral des affaires étrangères (Confédération/DDC) et l'Etat de Genève (Département de l'action sociale et de la santé),
- du 26 au 30 juin 2000: première Assemblée générale de l'ONU qui aura lieu à Genève et qui sera consacrée au suivi du Sommet de Copenhague (mars 1985) dont le thème sera le développement social, organisée en coopération avec l'ONU, la Confédération, le Canton et la Ville de Genève.

Face aux défis qui attendent l'humanité entière, comme la mondialisation de l'économie et de l'information, l'accès à l'emploi productif pour tous, l'élimination de la pauvreté et le renforcement de la cohésion sociale, ces deux rencontres des maires des plus importantes villes et des chefs d'Etat du monde entier placeront Genève au carrefour des politiques économiques et sociales.

La récente réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle montre l'enjeu que peuvent devenir de telles réunions, au moment où s'affrontent le dialogue sur l'évolution économique et la nécessité de mieux répartir les richesses entre pays riches et pauvres.

Le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté réunira à Genève près de 200 délégations représentant autant de villes de tous les continents qui ont adhéré à la Déclaration de l'Assemblée générale de l'ONU décrétant la décennie 1997-2006 décennie de l'alliance des villes contre la pauvreté. Ces villes partageront leurs expériences dans le domaine de la lutte contre la

pauvreté, dans le cadre de discussions prévues sur les thèmes de la décentralisation, du développement et de la coopération.

La Ville de Genève fait partie de cette alliance des villes depuis sa création. Elle a participé au premier Forum de Lyon, en octobre 1998, et entretient des relations très suivies avec la représentation européenne du PNUD, qui coordonne, depuis Genève, le développement de ce projet. Sa plus récente initiative fut le concert «NetAid» organisé la veille de l'ouverture de l'exposition Télécom et qui a permis de lancer le site Internet de récolte de fonds «www.netaid.org». Près de 450 participants - officiels, représentants de villes et d'organisations non gouvernementales, journalistes - sont attendus à l'invitation du PNUD et de la Ville de Genève. Une série de recommandations concrètes seront par ailleurs présentées comme propositions des villes et autorités locales au Sommet social. Le PNUD et les villes de Genève, Lyon et Alger conduiront la délégation de l'Alliance lors du Sommet.

Le Sommet mondial pour le développement social verra converger au Palais des Nations des milliers de délégués des 190 pays membres et observateurs de l'ONU, dont certaines délégations seront conduites par les chefs d'Etat. En marge de cette réunion, la Suisse organise une série de séminaires avec tous les acteurs du développement social. Y participeront entre 6000 et 8000 délégués représentant les organisations non gouvernementales, l'ensemble des institutions du système des Nations Unies, d'autres organisations intergouvernementales, les parlementaires d'un grand nombre de pays, les différents groupes de pression, le secteur privé et le monde académique.

Le cadre des discussions qui auront lieu durant ces deux réunions est résumé dans les «10 engagements de Copenhague», rappelés ci-dessous:

1. éliminer l'extrême pauvreté, chaque pays se fixant pour ce faire un terme en fonction de son contexte national;
2. favoriser la réalisation de l'objectif du plein-emploi, en en faisant une priorité de base des politiques économiques et sociales;
3. promouvoir l'intégration sociale, fondée sur le respect et la défense de tous les droits de l'homme;
4. instaurer l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes;
5. accélérer le développement de l'Afrique et des pays les moins avancés;
6. faire en sorte que les programmes d'ajustement structurel comportent des objectifs de développement social;
7. accroître les ressources affectées au développement social;

8. créer «un environnement économique, politique, social, culturel et juridique qui permette à toutes les communautés humaines de parvenir au développement social»;
9. réaliser l'accès universel et équitable à un enseignement de qualité et aux soins de santé primaires;
10. renforcer, par l'intermédiaire de l'ONU, le cadre de coopération aux fins du développement social.

Compte tenu de l'importance pour Genève de participer activement à la préparation de ces deux réunions et de la nécessité de faire connaître le point de vue des autorités locales dans ce processus évoluant en parallèle à la globalisation de l'économie, le Conseil administratif propose un partenariat dans la mise en place des deux projets, impliquant un engagement financier de 350 000 francs, à savoir 150 000 francs (sur un budget total de 700 000 francs) pour l'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et 200 000 francs (sur un budget de 5 millions de francs) pour l'organisation du Sommet social.

2. Nécessité de la participation de la Ville de Genève

Ces dernières années, la Ville de Genève a participé à de nombreux événements en liaison avec ce qu'il est convenu d'appeler la «Genève internationale», dont les principaux ont été:

- la participation à la gestion des immeubles mis à la disposition des Organisations internationales par le biais de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI);
- l'organisation de nombreuses réceptions et visites de délégations étrangères en coopération avec les autorités fédérale et cantonale;
- l'installation de la Coordination des autorités mondiales de villes et autorités locales à Genève (CAMVAL) (1997);
- la participation à l'organisation de la 31^e Assemblée de la Banque asiatique de développement (1998);
- la contribution aux célébrations du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en particulier la Déclaration universelle des droits de l'homme (1998);
- les ouvertures du nouveau Palais Wilson (1998) et du Centre Henry-Dunant pour le dialogue humanitaire (1999);

- la contribution au cinquantième anniversaire des Conventions de Genève du 12 août 1949;
- le quatre-vingtième anniversaire de l'installation à Genève du Bureau international du travail et de la défunte Société des Nations;
- le soutien au Centre d'accueil pour internationaux de Genève et au Club suisse de la presse.

Ces participations de la Ville de Genève n'ont été que de modestes contributions à quelques événements importants pour le renforcement de la Genève internationale, au moment où une concurrence existe avec d'autres villes européennes désireuses de se forger également une dimension internationale.

Il n'est pas besoin de faire ici la démonstration de la nécessité pour la municipalité de jouer un rôle actif dans le renforcement de la Genève internationale, les statistiques établies par la Mission suisse auprès des organisations internationales (cf. annexes) montrant elles-mêmes cette importance, notamment en ce qui concerne les flux financiers engendrés par cette présence (8 milliards de budget des organisations internationales et environ 3 milliards de dépenses à Genève).

Les choix stratégiques de la Ville de Genève étant de contribuer au renforcement de la Genève internationale et de participer activement à des rencontres destinées à promouvoir le développement durable, en tenant compte des environnements économiques et sociaux, ainsi que la promotion des réseaux de villes et autorités locales, il devient dès lors explicite que sa participation aux deux événements présentés dans ce document est incontournable.

3. Organisation des deux événements

Les deux événements seront organisés en coordination étroite, bien que deux structures distinctes aient été mises en place au niveau de la Ville :

- au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, pour assurer la préparation et l'organisation, en liaison avec le PNUD, du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté. Un comité d'organisation, «piloté» par le département, a été installé et regroupe notamment le PNUD, les villes de Genève et Lyon, l'Etat de Genève;
- au Secrétariat général, pour assurer la préparation, avec le délégué du Conseil fédéral, du Sommet social (cf. chartes organisationnelles en annexe). La participation de la Ville de Genève dans ce cadre est politique au niveau du comité de patronage de l'événement et opérationnelle dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du projet. Il est en outre

proposé de participer aux frais de réception, d'organiser un concert au Victoria Hall dédié au Sommet social, de mettre en place le système d'information de la conférence et de participer à la mise en place des animations culturelles qui auront lieu à Genève du 26 au 30 juin 2000, si possible dans le cadre des programmations prévues.

Il s'agit pour la Ville, en accordant son soutien à ces deux événements, d'apporter une contribution complémentaire destinée à faire un geste politique et à assurer une participation et une présence de Genève qui soient à la hauteur de sa réputation dans le monde.

4. Coûts

Les coûts envisagés pour la réalisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté sont les suivants:

- participation aux frais d'organisation du forum (secrétariat, accueil des délégations, personnel d'accueil, interprétariat, etc.);
- participation aux frais d'information et de réception du forum,

soit un montant total, pour la Ville de Genève, de 150 000 francs.

La Confédération a déjà décidé d'apporter une contribution de 150 000 francs pour les frais de voyage des délégations venant des pays les plus pauvres et que l'Etat de Genève (Département de l'action sociale et de la santé) participe à l'organisation du forum par l'octroi d'une subvention de 200 000 francs, le PNUD lui-même ayant accordé à cette organisation une somme de 200 000 francs. Les participations des fonctionnaires municipaux du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, ainsi que de la Direction des systèmes d'information, font partie des budgets de fonctionnement de la municipalité.

En ce qui concerne le Sommet social, les dépenses suivantes sont prévues:

– participation à la réception d'ouverture et au repas des chefs de délégations, selon la clé de répartition habituelle entre la Confédération, le Canton et la Ville de Genève	Fr. 100 000
– participation aux animations culturelles et à l'information des participants au Sommet social	Fr. 100 000
Total pour la Ville de Genève	<u>Fr. 200 000</u>

A relever que la Confédération a prévu la somme de 3 millions de francs et le Canton de Genève 500 000 francs pour assurer une partie importante du financement de cette réunion, le solde étant financé par le secteur privé qui a déjà reçu un dossier «sponsoring». La participation de la Ville de Genève est scindée en deux parties, à savoir ce qu'il convient d'appeler une contribution

sous forme de prestations (participation à la mise en œuvre du projet, mise en place du système d'information de la conférence, mise à disposition du foyer du Grand Théâtre pour le dîner des chefs de délégations et organisation d'un concert de l'Orchestre de la Suisse romande au Victoria Hall entrant dans le cadre de sa programmation, sans oublier le soutien de la Voirie pour le pavois et le nettoyage) et une contribution en espèces comme mentionné ci-dessus.

Le Conseil administratif estime nécessaire de faire une proposition de crédit pour cette somme de 350 000 francs venant en dépassement de ses charges de fonctionnement prévues au budget 2000.

5. Budget prévisionnel d'exploitation

L'organisation du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et du Sommet mondial pour le développement social n'entraînera pas de charges d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 5 annuités, elle se montera à 80 283 francs.

6. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire pour l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté est la Direction du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et le service gestionnaire et bénéficiaire pour le Sommet mondial pour le développement social est le Secrétariat général.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 350 000 francs destiné à couvrir les frais d'organisation à Genève:

- du deuxième Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté (3-5 avril 2000) organisé par la Ville de Genève et le Programme des Nations

- Unies pour le développement (PNUD) en collaboration avec la Confédération et l'Etat de Genève;
- du Sommet mondial pour le développement social (26-30 juin 2000) organisé en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies, la Confédération et le Canton de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 350 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 150 000 francs pour le Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté et 200 000 francs pour le Sommet mondial pour le développement social, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Ville de Genève de 2001 à 2005.

Annexes: mentionnées.